



Accord complémentaire au contrat d'utilisation du portail de renseignements Terravis

entre

SIX Terravis SA, Hardturmstrasse 201, 8005 Zurich (*ci-après SIX Terravis*)

et

Participant

Groupe d'utilisateurs :

Administration publique

Nom / Société :

Utilisation par
Offices des poursuites et des faillites du canton ____

IDE :

CHE-____.____.____

Rue / N° :

NPA / Localité

Contact par e-mail :

1. Objet du contrat

La présente convention comprend des dispositions additionnelles spécifiques liées à l'utilisation du portail de renseignements Terravis, venant compléter le contrat d'utilisation standard conclu entre les parties.

2. Formations, support et autres prestations

- a) Les prestations supplémentaires non prévues dans le contrat standard, notamment les formations relatives au système Terravis ainsi que le support, sont facturées (voir liste de prix du portail de renseignements). Elles nécessitent une convention distincte, établie par écrit. Les formations doivent être demandées individuellement au moyen du formulaire « Formations Terravis » (annexe 6).
- b) La partie contractante organise le support de premier niveau (FLS). Si la demande ne peut pas être résolue par le FLS, SIX Terravis fournit le support correspondant, moyennant rémunération. SIX Terravis n'accepte que les demandes émanant du FLS. À la demande de la partie contractante, SIX Terravis peut également assurer le support de premier niveau, avec les coûts correspondants.

3. Extensions du système

Des extensions propriétaires du système Terravis ne peuvent être proposées que dans la mesure où elles ne nuisent pas à l'exploitation de la plateforme et restent réalisables avec un effort proportionné. Toute extension du système fait l'objet d'un accord distinct, écrit.

4. Régime des coûts

4.1. Liste de prix applicable

Sauf dispositions tarifaires individuelles prévues aux chiffres 4.2 et 4.3 ci-après, les prix de la « Liste de prix du portail de renseignements Terravis pour les administrations publiques » s'appliquent.

4.2. Redevance forfaitaire de consultation – informations du registre foncier (liste de prix ch. 2.1)

Le tarif de la redevance forfaitaire de consultation pour le participant est fixé comme suit :

Désignation	Définition	Tarif
Extrait de parcelle – version de base	Données du registre foncier disponibles au format numérique conformément à l'art. 26 ORF	CHF 7.00 / 1'000 habitants par an

Cela comprend l'accès aux données des parcelles de tous les cantons raccordés.

4.3. Redevance forfaitaire de consultation – accès électronique aux données (liste de prix, ch. 2.2)

La redevance pour l'obtention d'extraits de parcelles sous forme de données XML structurées via une interface de web services est incluse dans la redevance pour les informations du registre foncier (ch. 5.2 de la présente convention).

5. Début du contrat / durée du contrat

Le présent avenant s'applique jusqu'à la conclusion d'un contrat-cadre d'utilisation valable pour le portail de consultation entre SIX Terravis et le canton de la partie contractante. Tant qu'un tel contrat-cadre valable est en vigueur, respectivement dès son entrée en vigueur, le présent accord est réputé caduc.

Pendant la durée de validité d'un contrat-cadre d'utilisation, la partie contractante et le canton règlent, sans l'intervention de SIX Terravis, l'utilisation et les coûts du portail de consultation pour la partie contractante.

6. Résiliation du contrat

La présente convention complémentaire peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 90 jours, par notification écrite adressée à l'autre partie. En cas de résiliation du contrat d'utilisation standard (cf. ch. 1), le présent contrat complémentaire est réputé résilié à la même date.

7. Annexes

Les annexes suivantes font partie intégrante de la présente convention complémentaire :

- Annexe 1 : Liste de prix du portail de renseignements Terravis (y c. les émoluments cantonaux du portail de renseignements Terravis)
- Annexe 2 : Modèle de demande de formations Terravis
- Annexe 3 : Contrat type – Transfert du support de premier niveau (FLS)

Partie contractante

SIX Terravis SA

Zurich,

Walter Berli,
Directeur général

Raphael Fuchs
Membre de la direction